



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29
Pouvoirs :

Date convocation : 01/04/2026
Affichage : 01/04/2026

Séance du 8 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le 8 avril à 17 H 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henry PROUHEZE, Magali ROUX, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE, Guy MAYRAND.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

Objet : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1 et D1411-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BLE-2025-329-003 en date du 25 novembre 2025, portant statuts de la communauté du Haut Allier Margeride, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la possibilité pour l'organe délibérant de créer des commissions internes pour l'étude des affaires relevant de sa compétence ;

Considérant la nécessité de constituer une commission des finances chargée d'assister le conseil communautaire dans l'examen des questions budgétaires, fiscales et financières

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

RENOUVELLE la commission permanente des finances, chargée d'examiner l'ensemble des budgets de la CCHAM, d'analyser sa fiscalité et d'apprécier sa situation financière globale

FIXE sa composition de cette commission de la manière suivante :

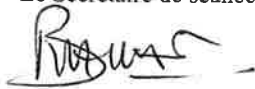
DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
COMMISSION DES FINANCES NOTA : La Commission est présidée par le Président de la C.C.H.A.M., membre de droit	5 membres : - Alain GAILLARD (29 voix) - Quentin BOYER (29 voix) - Nathalie CONZE (29 voix) - Catou SERRE (29 voix) - Delphine PEYRET (29 voix)	5 membres : - Florence VIGNAL (29 voix) - Johanne TRIOULIER (29 voix) - Jean-Marc BOURRET (29 voix) - Alain LYON (29 voix) - Annie MAUREL (29 voix)

PRÉCISE que la commission émet des avis à caractère consultatif sur les questions qui lui sont soumises

PRÉCISE également que la commission est constituée pour la durée du mandat

DONNE MANDAT à Monsieur le Président.

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 Au siège de la Communauté de
 Communes du Haut-Allier Margeride
 Le Président,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.